



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**
Arrêté de police N° 62/2018 du 13 août 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de baptêmes en
moto organisé par l'association MC Longue Borne 59 Dechy le
samedi 15 septembre 2018 sur la place Roger Salengro en
faveur du Téléthon.

ARRETE

ARTICLE 1

Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le
samedi 15 septembre 2018 de 13H00 à 18H00 sur la place Roger
Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif des organisateurs.

ARTICLE 2

Le service technique de la commune est chargé de la mise en
place des barrières et de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
le 08 août 2018

Le Maire,
Maryline Lucas

